

FOCUS HOME INTERACTIVE

Information sur l'enquête de la Commission Européenne

PARIS, FRANCE – 9 novembre 2020 – FOCUS HOME INTERACTIVE (FR0012419307 ALFOC), l'un des leaders français de l'édition de jeux vidéo, annonce aujourd'hui disposer d'informations lui permettant d'estimer que l'amende qui lui sera infligée par la Commission européenne ne dépassera pas 3 millions d'euros.

Pour mémoire, Focus Home Interactive a reçu de la Commission européenne une communication de griefs datée du 5 avril 2019¹. L'enquête a été ouverte le 2 février 2017² concernant des accords entre Valve Corporation, propriétaire de la plateforme de distribution de jeux Steam, et cinq éditeurs de jeux vidéo, dont Focus Home Interactive.

Focus Home Interactive a pleinement coopéré avec la Commission européenne

A propos de Focus Home Interactive

FOCUS HOME INTERACTIVE est l'un des leaders français de l'édition de jeux vidéo. Sa vocation est d'accompagner les studios français et internationaux de premier plan dans le développement, le suivi de production, le marketing, la commercialisation et le financement de leurs projets. Editeur de licences fortes telles que The Surge, Vampyr, Mudrunner, ou encore A Plague Tale : Innocence, le Groupe a réalisé en 2019/20 un chiffre d'affaires de 143 millions d'euros en progression de 13% par rapport à la période comparable précédente. FOCUS HOME INTERACTIVE réalise plus de 90% de ses ventes à l'international. Retrouvez toute l'information financière de FOCUS HOME INTERACTIVE sur www.focus-home.com



Contacts

Investor Relations – FTI Consulting
Cosme Julien-Madoni
Arnaud de Cheffontaines
Tél : + 33 (0) 1 47 03 68 10
Mail : fhi@fticonsulting.com

Press Relations – FTI Consulting
Emily Oliver
Rémi Salvador
Tél : + 33 (0) 1 47 03 68 10
Mail : fhi@fticonsulting.com

¹ Voir Communiqué de presse de Focus Home Interactive du 5 avril 2019

² Voir Communiqué de presse de Focus Home Interactive du 3 février 2017